

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance exceptionnelle du
9 décembre 2021
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 209-2021-CFVU
PORTANT REFUS DE MODIFICATION DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021-2022**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,
Vu l'avis défavorable du CT exceptionnel en date du 9/12/2021,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur.

Délibère

Article unique :

La proposition de modification du calendrier universitaire 2021-2022 est rejetée.

21 votes contre, 8 pour, 4 abstentions, sur les 33 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 9 décembre 2021

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin


Délais et voies de recours :

Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.